

EGMONT 17.05.2011

Mesdames, Messieurs,

Mes amis,

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invité à prendre la parole en cette prestigieuse tribune. J'ai en effet appris qu'un des derniers intervenants n'était autre que Jean-Luc DE HAENE qui fut et reste un décideur important sur le plan politique et économique. On dit de lui qu'il possède un carnet d'adresses exceptionnel qui lui permet d'ouvrir toutes les portes.

Ceux dont je voudrais témoigner aujourd'hui, ne sont pas des décideurs, ils subissent bien souvent la décision des autres et plus encore le regard des autres. En fait d'adresse, ils n'en ont pas, ils sont à la rue, et quand ils en ont une, ils restent bien souvent à la limite de l'errance tant elle change souvent. Et s'ils frappent à notre porte pour quémander quelque chose, nous risquons d'avoir comme premier réflexe de la leur refermer au nez. Ils suscitent en effet généralement la méfiance. Dans le meilleur des cas, nous serons tentés de les renvoyer vers des organismes spécialisés susceptibles de les prendre en charge, tant la tâche –et sans doute à juste titre - nous paraît démesurée.

Je me propose de partager avec vous quarante d'engagement avec le Mouvement ATD Quart-Monde. Quarante ans de rencontre, faite à la fois de confrontation et de connivence, d'espoir et aussi parfois de découragement, avec des personnes qui m'ont souvent dérouté. Comme beaucoup d'entre vous ici, l'éducation que j'ai reçue ou le milieu dont je viens ne me prédisposaient pas particulièrement à rencontrer des personnes issues de l'extrême misère dont je soupçonnais à peine l'existence dans mon enfance. Encore que... Quand j'étais à l'école primaire dans mon village, Je me souviens de compagnons de classe certainement issus de famille très pauvres, mais à ce moment-là, je ne m'en rendais pas compte et ce n'est que bien après que j'ai pu faire des liens.

Ces « dérouteurs » de chemin m'ont permis d'oser de nouvelles voies, ils m'ont poussé à entreprendre des démarches dont je me serais cru incapable, ils ont fait sauter des œillères qui étaient miennes, ils ont élargi mon champ de vision et m'ont permis de poser les jalons d'une réflexion plus globale, plus humanisée, plus respectueuse de la dignité d'un chacun, si fragile soit-il. Ils m'ont fortement motivé à choisir puis à poursuivre mon métier d'avocat, plus encore, ils ont largement contribué à me l'apprendre. Ainsi, je reste convaincu que si on est à même de défendre le plus pauvre, on est alors capable de défendre tous les justiciables.

Aux côtés d'hommes et des femmes engagés dans ce Mouvement ATD, j'ai donc appris à connaître des personnes très pauvres dont habituellement on se détourne, à les apprécier, à les aimer... à les voir comme des acteurs irremplaçables d'une société plus juste. Les très pauvres seraient donc d'abord des « humaniseurs » plutôt que des détracteurs d'une société qui les rejette en les considérant comme un poids inerte. Mais Ils sont les deux à la fois : comment une personne qui ne détient ni pouvoir, ni savoir, peut-elle être acteur d'humanité si elle ne s'oppose pas radicalement, sans concession aucune, parfois même avec violence et dans la révolte, à tout ce qui l'humilie ?

Pour mieux faire comprendre ma représentation des plus fragiles, c'est-à-dire ma façon de les rendre présent et de vous les présenter ou mieux encore d'en témoigner, je voudrais évoquer mon cheminement orienté par des rencontres qui m'ont fortement marqué alors que j'étais étudiant. A

l'époque, j'avais participé avec des jeunes de mon village à un camp dans le hameau de Gratte en Ardèche. Ce hameau abandonné dix ans plus tôt par ses habitants, avait été racheté par une association regroupant des personnes handicapées et non handicapées, qui le restaurait. A la fin des années soixante, ce partage de vie avec des handicapés était encore peu courant. Jusqu'alors, je n'avais jamais été véritablement confronté à un monde aussi différent et la perspective de ce partage me gênait quelque peu. En réalité, je me faisais une idée fautive et sans doute effrayante, de ce monde que je ne connaissais pas. Cette appréhension fut vite surmontée parce que nous faisons équipe dans la restauration du hameau. Ainsi, même si un compagnon de travail a un rythme différent, rejoindre ensemble un mur ou construire ensemble un escalier, permet de participer à une œuvre commune. Le travail manuel, nous le savons, permet des relations moins fondées sur l'excellence de la parole qui trop souvent ailleurs les hiérarchise ou même les fige. La parole brillante de l'intellectuel bien formé a classiquement plus de poids que celle balbutiante de l'illettré. S'il n'y prend garde, le premier risque de reléguer le second à l'arrière-plan et de le pousser au silence. Pourtant ils sont égaux en expérience humaine. Nous étions tous fiers à la fin de la journée du travail accompli. Bien sûr, certains travaillaient plus efficacement que d'autres, mais notre première fierté était de travailler ensemble, d'apprendre à se connaître, de faire tomber des a priori et de permettre au moins doué de prendre concrètement part à la construction commune. Même si celui-ci n'avait posé qu'une seule brique, elle était aussi indispensable que les autres. Mais surtout, la participation même parfois chaotique du plus fragile, l'attention plus particulière qui lui était portée pour rendre cette participation effective, donnaient un sens au travail et garantissaient à chacun sa propre inclusion dans le groupe puisque le plus faible y avait sa place. Au fil des séjours successifs que j'effectuais dans ce microcosme particulier des camps de vacances à Gratte, j'expérimentais des valeurs autres qui chamboulaient les idées reçues. Cette rencontre avec les personnes handicapées qui en fin de compte contribuèrent à ma formation, fut une étape essentielle dans mon cheminement qui me permit dans la suite d'affronter avec un regard plus respectueux les personnes issues de la misère.

Revenons aux rencontres avec celles-ci qui, au cours des ans, dans le cadre du Mouvement ATD Quart-Monde, sont devenues des compagnons de route auxquels j'ai pris l'habitude de me référer pour essayer de comprendre notre monde et d'analyser ce qu'il sera demain. Pour essayer de le rendre meilleur, en d'autres termes pour bâtir un projet de société. J'essaie de me référer également à eux pour déterminer mes choix personnels de la vie de tous les jours. Et je puis dire que ce sont des maîtres exigeants, qui placent la barre haut...

Ces compagnons qui m'interpellent ont un visage. Nous ne sommes pas des bâtisseurs de réflexions à partir d'une théorie, mais à partir de rencontres fondées sur une conviction à la fois simple et radicale : toute personne porte en elle une dignité inaliénable. Le Mouvement m'avait demandé il y a près de 35 ans d'assurer une présence dans un café ouvert 24 heures sur 24 dans un des quartiers de la Marolle, dans le centre de Bruxelles. N'ayant pas de chez eux, les gens y dormaient à toute heure du jour ou de la nuit, la tête appuyée sur les tables. A ceux qui en avaient les moyens, la patronne louait à l'heure des lits rangés dans une pièce à l'étage. Plusieurs habitués du café étaient atteints de tuberculose, maladie encore présente à l'époque chez les populations très pauvres. Dans le meilleur des cas, les gens émargeaient à la sécurité sociale, certains étaient soutenus par la C.A.P. (Commission d'Assistance Publique, devenue C.P.A.S. lors de la réforme du droit à l'aide sociale quelques années plus tard) mais la plupart ne recevaient aucune aide et vivaient d'expédients. Je me rendais « chez Mascotte » deux fois par semaine, les mardi et jeudi, avec l'idée de permettre à terme aux gens de participer aux « universités populaires » organisées une fois par mois par le Mouvement. Les premières réunions étaient terriblement décousues. Au tout début, les gens se demandaient si Annick, volontaire du

Mouvement, qui prenait note de ce qui se disait lors des réunions, et moi-même n'étions pas de la police ou encore des assistants sociaux déguisés. A force d'expliquer que j'étais avocat, les malentendus quant à mon identité professionnelle se dissipèrent, mais cela ne voulait pas dire pour autant que la confiance était gagnée. Certains profitaient de ma présence pour poser des questions d'ordre juridique, souvent inextricables, comme l'était leur situation. Je m'efforçais d'y répondre tout en étant régulièrement interpellé par les confidences parfois strictement intimes qui m'étaient faites au vu et au su de tous. Les gens me demandaient ce que je voulais faire et s'interrogeaient sur la durée de mon engagement avec eux. Je répondais tant bien que mal, sans vraiment accrocher, parce que mon langage ne correspondait sans doute pas à leur expérience. En outre, même si nous essayions d'articuler les réunions autour de certains thèmes comme le travail, la santé, la famille, etc..., les conversations restaient terriblement décousues, les gens ne s'écoutaient pas, ils parlaient souvent en même temps, de peur d'oublier ce qu'ils avaient à dire s'ils ne pouvaient pas réagir tout de suite. Le fait de laisser l'autre terminer était insupportable pour certains qui quittaient la table avec le sentiment de ne pouvoir être entendus. D'autres qui parvenaient à attendre leur tour pour parler, ne tenait absolument pas compte de ce que les premiers avaient déjà dit. Toutefois, même si parfois, elles en avaient l'apparence, ces réunions étaient loin d'être une cacophonie, elles étaient l'apprentissage souvent émouvant d'une prise de parole collective par des hommes et des femmes jusque là privés de toute considération. Plus qu'un simple lieu de parole, elles étaient aussi un lieu d'action. Ainsi, petit à petit, lorsqu'une personne avait le sentiment d'avoir quelque chose d'important à dire, elle se retournait vers Annick et lui demandait de prendre note. Par respect pour la parole des gens et pour la leur restituer, nous faisons toujours lecture du compte-rendu écrit de la réunion précédente. Souvent alors, des participants interrompaient la lecture pour souligner avec fierté que la réflexion ou l'exemple venaient d'eux, ou au contraire pour s'indigner parce qu'ils ne retrouvaient pas ce qu'ils avaient dit. Après quelques mois, ils demandèrent à la patronne de diminuer le volume du juke-box pour qu'on se comprenne mieux. Ce jour-là, quelque chose fut gagné, mais le lien entre ce s habitués de « Mascotte » et le Mouvement ATD n'était pas fait. Ce fut l'œuvre de Jean-Jean qui participaient assez régulièrement aux réunions de l'Université Populaire. Il était toujours client occasionnel du café où il avait vécu quelques années auparavant et il y comptait encore quelques amis. Il était attablé par hasard à une table voisine et vint rejoindre notre groupe. Il embraya directement sur le Mouvement, en expliquant qu'il ne fallait pas avoir peur, que tout le monde pouvait prendre la parole et qu'on ne se moquerait pas d'eux. En quelques mots simples, cet homme issu de la misère parvint à dissiper les craintes et ce jour-là, les gens réalisèrent que d'autres personnes aussi mal perçues qu'eux pouvaient se rassembler sans honte pour faire changer les choses. Quelques temps après, des délégués du groupe participèrent à une Université Populaire et un d'entre eux y prit même la parole devant une cinquantaine de personnes. Au retour, il me dit : maintenant qu'on a appris à parler, plus personne ne pourra nous fermer la gueule... Et l'avenir lui donnera raison. Ce groupe sera même le fer de lance de l'opération « matelas » lancée dans la Marolle quelques années plus tard pour protester contre la politique d'expulsion des habitants de logements insalubres voulue par la ville de Bruxelles.

Dans la suite, une opportunité me permit de cheminer de façon encore plus proche des sans-abri. J'avais été amené comme avocat à défendre Paul, un franciscain qui avait fait le choix avec deux de ses frères de vivre à la rue. Ils avaient créé ce qu'on appela « le monastère de la rue ». A l'époque, le vagabondage était encore réprimé et Paul avait été arrêté de ce chef. Ce fut une des plus belles causes que j'ai eu à défendre dans ma carrière d'avocat. La défense reposait sur un raisonnement simple et visait à mettre la société face à ses contradictions : comment proclamer le droit à l'aide sociale destinée à permettre à toute personne de mener une vie conforme à la dignité

humaine, et en même temps continuer à poursuivre ceux qui en restaient exclus ? N'eut-il pas mieux valu poursuivre ceux qui n'appliquaient pas correctement la loi plutôt que ceux qui étaient privés de son bénéfice ? L'argument fit mouche et Paul fut finalement acquitté puis ovationné en pleine audience par le public qui l'avait soutenu tout au cours du procès. Cet acquittement suscita un espoir extraordinaire parmi les très pauvres. Les repris de justice allaient-ils pouvoir devenir des acteurs de droit ? Une fois libre, Paul proposa au Mouvement de poursuivre l'action que le monastère de la rue avait initiée : j'ai semé des graines d'espoir, à vous de les récolter, nous dit-il.

Voilà comment j'ai appris à connaître ceux qui furent parmi mes maîtres à penser les plus influents et qui me permettent aujourd'hui de partager avec vous une vision de monde que je leur dois en grande partie.

Je propose ce partage en trois temps.

- D'abord, je lirai et commenterai deux textes, l'un très ancien et l'autre plus récent, qui en appellent à notre humanité et à notre citoyenneté.

-Ensuite, je ferai l'état de la situation en Belgique qui a pris le formidable engagement de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine : quelle sécurité d'existence notre société offre-t-elle à ses membres les plus pauvres ?

-Enfin, je dégagerai quelques perspectives globales et quelques pistes d'engagement de nature à réaliser un rêve de l'humanité : libérer le monde de la misère.

LES TEXTES.

1. Le serviteur souffrant (Isaïe, chap. 52, verset 14 ; chap. 53, verset 2 à 5)

Ce texte a été écrit il y a plus de 2000 ans mais reste d'une étonnante actualité. Hier comme aujourd'hui, le très pauvre ne nous laisse pas indifférent. Que nous le voulions ou non, il nous oblige à réagir d'une façon ou d'une autre. Ce serviteur souffrant peut être ce mendiant qui, les yeux baissés, tendait la main hier soir à la sortie du cinéma. Nous avons feint de l'ignorer en accélérant le pas, ou nous avons vidé le fond de nos poches dans sa casquette, en esquissant un vague sourire gêné ou en évitant son regard. C'est encore ce sans-abri que nous croisons tous les matins dans le métro, en n'y prêtant aucune attention parce qu'il fait partie des meubles. C'est aussi l'étranger en séjour illégal, que nous devinons dans la pénombre du soir, frôlant les murs dans nos quartiers pour conserver l'anonymat.

« Des multitudes avaient été saisies d'épouvante à sa vue, car il n'avait plus figure humaine et son apparence n'était plus celle d'un homme... Sans beauté ni éclat pour attirer nos regards, et sans apparence qui nous eut séduits, homme de douleur, familier de la souffrance, comme quelqu'un devant qui on se voile la face, méprisé, nous le considérions comme puni, frappé par Dieu et humilié. Mais lui, il a été transpercé » à cause de nos crimes, écrasés à cause de nos fautes. »

L'épouvante, c'est un choc, un ébranlement profond face à une menace terrible, une réaction de panique. Cette épouvante est provoquée par le constat qu'un être humain peut subir une déchéance telle qu'il n'a plus figure humaine et pourtant c'est un être humain. Ainsi, il y a longtemps déjà, une mère de famille – elle s'appelait Sylvie Joffin – avait été placée sous mandat

d'arrêt pour avoir laissé mourir de froid ses deux enfants dans un baraquement où elle avait trouvé refuge. Elle était partie dans une boîte de nuit pour aller danser avec une amie, abandonnant ses enfants dans le froid. Les faits étaient sordides et la presse s'était emparée de l'affaire, écrivant notamment que cette mère indigne ne méritait pas d'appartenir au genre humain. Elle n'avait plus figure humaine ...

On se voile la face pour nier l'épouvante et par conséquence la souffrance que provoque le face-à-face avec la personne sans-abri rencontrée dans la rue. Qui n'a pas été tenté d'éviter de croiser son regard, ou de se détourner de lui lorsqu'il tend la main ? Si on donne quelque chose, n'est-ce pas avec gêne ? Et si on ne donne pas, n'est-on pas tout aussi gêné ? Mais classiquement, on interdit sa présence pour éviter sa vue. Songeons à ces panneaux affichés jusqu'il ya quelques années dans certains grands immeubles : « interdit aux colporteurs et aux mendiants ». Songeons à ces villes de villégiature qui interdisent la mendicité dans les rues les plus touristiques. Ou encore la ville de Bruxelles qui supprima il y a une dizaine d'années les bancs d'une rue commerçante pour éviter que les sans abri ne s'y reposent. Le spectacle de ces hommes et femmes endormis sur les bancs donnait une image qui pouvait être préjudiciable aux commerçants. Plus insidieusement, on a tendance à se voiler la face en se mettant des œillères collectives avec des stéréotypes du style « ceux qui sont au chômage ou dans la misère, c'est qu'ils le veulent bien. » Et ces œillères produisent un consentement de masse à l'injustice.

Nous n'en faisons aucun cas... Sans doute, touchons-nous ici le plus insupportable et le plus révoltant de la misère. Ne compter pour personne. Comme si l'expérience des très pauvres était insigne pour bâtir l'avenir de tous. Comme si leur parole n'avait aucun poids. Inutiles au monde, disait-on déjà au Moyen Âge, de ceux qui n'avaient aucun métier, à qui on reprochait de vivre au crochet de la société qui certes avait besoin des bras d'un chacun pour survivre. En sommes-nous encore là aujourd'hui dans un monde qui produit à l'évidence assez de bien pour satisfaire les besoins d'un chacun ? Ne faire aucun cas d'une personne, c'est douter qu'elle est douée de raison et conscience, qu'elle est capable d' « agir ... envers les autres dans un esprit de fraternité » (article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Nous le considérons comme puni, frappé par Dieu et humilié... Nous voici dans le domaine des explications. Comment justifier l'existence de ce serviteur souffrant qui nous fait honte ? C'est ainsi parce que Dieu le veut. Mieux encore parce que Dieu le punit. Mais de quoi ? Aujourd'hui, nous ne parlons plus de loi divine, la loi est faite par les hommes et dans les démocraties, elle est censée refléter la volonté du peuple. C'est ainsi que notre pays a imaginé des lois réprimant le vagabondage qui n'a été abrogé qu'en 2002.

Autre façon plus détournée de mettre hors-la-loi et rendre punissable le très pauvre. En Belgique, le revenu d'insertion sociale (RIS) est de 755€, soit un montant inférieur au seuil de pauvreté tel que le définissent les économistes. Le bénéficiaire du RIS ne peut dès lors que trouver des combines pour survivre. Certains CPAS dans des grandes villes ont créé des cellules de contrôle pour débusquer les fraudeurs et les punir. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la seconde partie de l'exposé.

Mais lui, il a été transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes... cette phrase, véritable pavé dans la figure, si j'ose dire, c'est la banalisation de la misère. Les sociologues d'aujourd'hui évoqueraient la « cruauté anthropologique » tapie en chacun d'entre nous, ou encore l' « effet Lucifer ». Toute personne normale soumise à des situations ou à des conditionnements

particuliers peut abandonner ses scrupules moraux et coopérer activement à la violence et à l'oppression. Prenons l'exemple des ratonnades auxquelles ne participent pas que des excités mais aussi d'« honnêtes gens » qui s'y laissent entraîner par une ambiance hostile à des minorités mal vues. Ainsi les violences envers les Tziganes dans les pays de l'Est ou les discours tout aussi hostiles des Berlusconi et Sarkozy en Italie et en France pour ne citer que ceux-là. Dans cet excellent film « Welcome » sur les illégaux en France, le spectateur prend conscience des sanctions pénales qu'encourent ceux qui secourent les sans-papier, condamnés à crever sans aide. En Italie encore, la Ligue du Nord a déposé une proposition de loi visant à supprimer l'impunité dont jouissaient les médecins qui traitent des patients en séjour illégal. Je dois à l'objectivité de dire que cette proposition fut rejetée le 27 avril 2009, mais le simple fait qu'elle ait été présentée est déjà symptomatique. N'empêche que depuis 2008, celui qui loue un logement à un illégal, est passible de sanction et notamment de la confiscation de son immeuble. Voilà l'effet Lucifer : les illégaux deviennent des pestiférés et malheur à ceux qui éprouveraient de la compassion pour eux. Qu'ils restent seuls, ces illégaux, abandonnés à eux-mêmes, dans les dangers de la clandestinité qui se déclinent par l'absence de soins, de logement, de moyens de subsistance. Qu'ils se débrouillent ces personnes indignes de vivre « chez nous ». La ligne est tracée en toute légalité ; la loi définit avec minutie ceux qui sont d'ici et ceux qui ne pourront jamais faire partie des gens d'ici. Il n'y a rien à redire : ceux qui sont d'ailleurs, ne sont pas dignes de citoyenneté quitte à ce que leur humanité en soit affectée.

En regard de ce texte écrit il ya quelques 1800 ans, mais qui reste d'une actualité saisissante, je voudrais vous lire un texte écrit en 1998 par Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart-monde. A son habitude, lui qui est issu de la misère, s'identifie aux très pauvres et se fait leur porte-parole. :

« Les plus pauvres nous les disent souvent : ce n'est d'avoir faim, de ne pas savoir lire, ce n'est pas d'être sans travail qui est le pire malheur de l'homme. Le pire des malheurs est de vous savoir comptés pour nul, au point même où vos souffrances sont ignorées. Le pire est le mépris de vos concitoyens. Car, c'est le mépris qui vous tient à l'écart de tout droit, qui fait que le monde dédaigne ce que vous vivez, et qui vous empêche d'être reconnus dignes et capables de responsabilités. Le plus grand malheur de la pauvreté extrême est d'être comme un mort-vivant tout au long de son existence. »

Après ce texte d'Isaïe, vieux de 2000 ans, mis en perspective par le témoignage récent d'un homme issu de la misère, je propose un extrait du discours prononcé par Victor Hugo à l'assemblée française le 9 juillet 1849.

« Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde .La souffrance est une loi divine, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère.

Remarquez le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain : la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire la misère ! Oui, cela est possible .Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli.

La misère, messieurs, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir où elle est, la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au moyen-âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ?

....

Et, messieurs, je ne m'adresse pas seulement à votre générosité, je m'adresse à ce qu'il y a de plus sérieux dans le sentiment politique d'une assemblée de législateurs !

Messieurs, vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère...

Ce n'est pas seulement à votre générosité que je m'adresse, c'est à votre sagesse, et je vous conjure d'y réfléchir, messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse ! Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites des lois contre la misère ! »

Cent ans plus tard, en 1948, en réponse à la barbarie du nazisme, dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme « *l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère* » est proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. Ainsi donc, dictature politique et tyrannie de la misère sont mises sur un même pied. L'une et l'autre entravent la liberté de l'homme et portent atteinte à sa dignité ; l'une et l'autre sont violation des droits de l'homme. Loin de constituer une fatalité, l'une et l'autre sont l'affaire des hommes et peuvent être éradiquées.

2. Les lois contre la misère en Belgique

Victor Hugo exhortait les membres de l'Assemblée à faire des lois contre la misère. Dès 1948, l'ensemble des Nations proclamait que la misère est violation des droits de l'homme. Où en sommes-nous dans notre pays riche qui se vante, et sans doute à juste titre, de disposer d'une des sécurités sociales les plus efficaces qui soit ?

Je me propose de focaliser l'attention sur l'évolution d'une branche de la sécurité sociale, à savoir l'aide sociale. Elle constitue en effet le dernier filet de survie pour ceux qui sont passés à travers toutes les autres mailles de la sécurité. Elle est supposée être l'ultime rempart contre la misère.

Schématiquement, on peut distinguer trois étapes.

PREMIERE ETAPE

Depuis leur création jusqu'en 1974, les Commissions d'Assistance publique (C.A.P.) accordaient une aide qui concrétisait le devoir d'assistance de la société, mais qui ne se traduisait pas par un droit dans le chef de l'assisté. Celui-ci dépendait du bon vouloir de la C.A.P. et ne disposait pas de recours en cas de décision négative. Au début des années 70, le Mouvement m'avait demandé d'être présent dans ce café que j'évoquais tout à l'heure. Je souhaiterais relater l'anecdote du ceinturon qui à mes yeux illustre bien cette relation entre la C.A.P. et ceux qui en dépendaient. Une assistante sociale de la C.A.P. se rendait environ une fois par semaine chez « Mascotte » C'était une personne appréciée des gens, qui essayait de présenter le plus favorablement possible les dossiers à sa hiérarchie dont dépendait l'octroi de l'aide. Un jour, j'ignore exactement pour

quelle raison, sans doute parce qu'il était ivre, un des habitués du café la prit à partie, l'injuria de tous les noms, défit son ceinturon et la frappa avant que les autres n'aient pu intervenir. Le lendemain, lors de la réunion, je lisais l'inquiétude dans le visage de tous. Ils craignaient et étaient même persuadés que l'aide dont ils dépendaient, serait suspendue à l'égard de chacun. Par une sorte de responsabilité collective, le geste inacceptable de l'un d'eux allait entraîner des conséquences pour tous. Un peu comme en période de guerre, un acte de la résistance entraînait des représailles de l'occupant contre toute la population. J'allais à contre sens en essayant d'expliquer que l'aide était individuelle et il faut dire qu'en l'absence de droit à l'aide, je manquais d'argument face à l'expérience de vie des gens contraints depuis toujours de quémander une aide sans jamais avoir l'assurance de l'obtenir. Finalement, il fut décidé que j'irais négocier au nom de tous avec l'assistante sociale le maintien de l'aide en faveur des « non coupables », ce qu'elle accepta rapidement.

DEUXIEME ETAPE

Lorsqu'en 1974, le droit à l'aide sociale fut reconnu et que la C.A.P. se mua en C.P.A.S. (Centre Public d'Aide Sociale), cette fois, je disposais des arguments juridiques pour convaincre les gens qu'ils étaient enfin devenus sujets de droit. Mais, du moins au début, ce ne fut pas du tout facile. Les gens restaient persuadés que s'ils revendiquaient le droit au « minimex » (minimum d'existence), ils risquaient de rompre le fragile équilibre qui leur permettait de survivre, ils craignaient d'être mal vus des services sociaux et de perdre le peu qu'ils avaient. La relation de dépendance restait ancrée dans les esprits et ce n'est que très progressivement que les mentalités changèrent, tant chez les très pauvres que chez les travailleurs sociaux, et souvent non sans réticence chez ces derniers. Cette réticence se fondait sur un constat simple qui n'était pas tout à fait dénué de fondement : l'assistance étant érigée en droit, ils perdaient tout moyen de pression sur les personnes aidées. Plus question d'organiser des guidances dont le suivi conditionnait le maintien de l'aide.

Sur le plan technique, le législateur avait en effet instauré en 1974, d'une part le droit au minimex conditionné par la disposition de l'intéressé d'être mis au travail, et d'autre part, en 1976, un droit à l'aide sociale ayant pour objet de « permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Ainsi, celui qui ne remplissait plus les conditions pour obtenir le minimex, par exemple, parce qu'il ne parvenait pas à ramener la preuve qu'il était disposé à être mis au travail, ou parce qu'il s'était procuré des revenus en travaillant en noir, pouvait toujours prétendre à une aide sociale. Pour celle-ci, le C.P.A.S. disposait d'une marge d'appréciation tandis que le montant du minimex était déterminé par la loi qui prévoyait trois taux selon qu'on était isolé, cohabitant ou chef de famille. Ici encore, et nous le verrons plus tard, ces taux différentiels toujours en vigueur à ce jour suscitent de multiples difficultés. Qui n'est pas tenté de ne pas déclarer une relation, qu'il craint instable, ou même une cohabitation de peur de voir réduit le taux du minimex, et de l'autre côté, qui n'est pas tenté de multiplier les contrôles pour débusquer les fraudes ?

La loi fut rapidement critiquée. Pour les uns, elle ne permettait plus aux travailleurs sociaux de mettre au point un plan de réinsertion avec les « minimexés ». Le C.P.A.S. en était réduit à un rôle de Mister Cash, entendait-on dire. Effectivement, elle n'apportait qu'une réponse limitée à l'éradication de la misère qui n'est pas qu'une question d'argent mais également d'exclusion. Si le législateur avait été plus à l'écoute de l'histoire et de l'expérience des très pauvres, s'il avait été plus attentif aux remarques de ceux qui en étaient proches, il aurait été d'emblée plus loin dans la réforme en donnant plus de moyen aux C.P.A.S., notamment en vue d'une réinsertion. Pour les très pauvres, la loi constituait incontestablement une avancée parce qu'elle instituait un droit. Par

exemple, Jean-Paul, habitant du café Mascotte, put concevoir le projet à long terme d'apprendre à lire et à écrire, en s'inscrivant à des cours d'alphabétisation organisés à l'initiative du Mouvement ATD, parce qu'il était moins précarisé depuis qu'il percevait le minimex. Il avait été un des premiers à prendre le risque de le réclamer et lorsqu'il l'obtint pour la première fois, il pouvait dire fièrement : c'est mon argent. Pour l'anecdote, mais nous ne sommes pas dans l'anecdote, nous sommes dans le sens profond, avec « son » premier argent, Jean-Paul s'acheta, non plus un vêtement de seconde main dans un vestiaire, mais une chemise neuve de son choix dans un magasin. Et il l'arbora fièrement pendant longtemps comme le symbole d'une liberté acquise... et pas simplement sur le plan vestimentaire. Pour les autres habitants du calé, Cette chemise devint la preuve tangible qu'un vent de libération était en train de souffler et petit à petit, plusieurs osèrent à leur tour faire valoir leur droit.

Mais des dérives apparurent rapidement, notamment au niveau de la notion de la disposition à être mis au travail. Ainsi, certains C.P.A.S. exigeaient des bénéficiaires qu'ils apportent à intervalle régulier plusieurs attestations d'employeurs différents certifiant que le demandeur d'aide s'était présenté pour chercher un emploi. Pourtant, personne n'était dupe : l'assistant social se doutait bien que l'assisté ne serait jamais engagé et celui-ci ne se faisait pas plus d'illusion. Du côté des employeurs, même analyse : afin de ne pas perdre de temps avec des entretiens d'embauche qui ne déboucheraient sur rien, certains entreprises parmi les plus sollicitées de la région bruxelloise créèrent alors un guichet spécial pour simplement apposer un cachet sur le formulaire des candidats envoyés par les C.P.A.S.. Il importait donc, non pas de trouver un travail, mais de ramener la preuve qu'on s'était débrouillé pour obtenir les fameux cachets. Pour « mériter » leur minimex, Les très pauvres en étaient donc réduits à courir inutilement de gauche à droite, à se présenter à un guichet spécial pour remplir une formalité totalement inefficace. Il est vrai que si aux yeux de certains, les pauvres ne comptent pas pour grand-chose, leur temps vaut certainement moins encore que celui des autres....

En fait, la pratique différait très fort d'un CPAS à un autre. N'oublions pas qu'en Belgique, l'autonomie communale est profondément ancrée dans notre histoire et que l'aide sociale est organisée au niveau communal. Si cette pratique des cachets inutiles et humiliants pour les très pauvres, était monnaie courante dans certains centres, d'autres centres appliquaient l'article 60 de la loi organique du 7 août 1974 leur permettant d'engager directement à leur service le demandeur d'aide, par exemple comme nettoyeur. Toutefois l'objectif affiché n'était pas de réinsérer professionnellement la personne, mais de lui permettre de remplir les conditions pour bénéficier de la sécurité sociale et plus particulièrement du chômage. Ainsi, dès que le travailleur justifiait du nombre suffisant de journées de travail, il était automatiquement mis à pied et « bénéficiait » d'une indemnité de chômage, ce qui permettait dans la logique du CPAS de pouvoir engager un autre assisté qui sera à son tour demain demandeur d'emploi indemnisé. Et voilà un pauvre de moins, renvoyé vers le chômage, qui n'émerge plus du budget du CPAS tandis que du côté du chômage, par des contrôles plus sévères, on s'efforce d'exclure les demandeurs d'emploi indemnisés, jugés trop nombreux, pour les renvoyer vers le CPAS . Tout cela fait dire aux gens, et non sans raison : on joue avec nous comme avec une balle de ping-pong.

TROISIEME ETAPE

En 2002, le caractère automatique d'un droit à un revenu plancher sous réserve de la disposition à être mis au travail cède le pas à un autre concept : contractualiser l'aide sociale. On aide, mais

d'abord, on fait un projet ensemble, par exemple apprendre à maîtriser une des langues nationales, apprendre un métier, etc.

Cette réforme est ambitieuse mais ambiguë. Si elle part du constat qu'une simple aide financière est insuffisante pour éradiquer la misère et qu'un projet commun est en outre nécessaire pour assurer l'intégration des très pauvres, on ne peut qu'applaudir à deux mains. Mais cela suppose de moyens supplémentaires. Si elle a pour objet, sous le prétexte de réprimer des abus, d'ajouter des conditions supplémentaires, elle devient un instrument de discrimination susceptible de porter atteinte au droit fondamental de toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine. On accepterait alors que le droit à la dignité soit subordonné à certaines conditions ! Les CPAS n'ayant pas reçu de moyens plus importants pour mener à bien ce « contrat », je pense que la seconde hypothèse ne peut être d'emblée écartée, malgré les belles intentions affichées. C'est comme si on s'était arrêté à mi-chemin : on place la barre haut, mais sans prendre la mesure des efforts qu'il faudra consentir et les moyens qu'il faudra consacrer, pour y parvenir. En cas d'échec, qui risque d'être pointé du doigt : l'administration ou les très pauvres alors que certains pensent à priori qu'ils ont tendance à se complaire dans leur état de misère ou les soupçonnent d'user de subterfuges pour obtenir un taux supérieur à celui auquel ils ont droit ? Ainsi, selon de Standaard du 14/15 mai 2011, plusieurs grandes villes du Nord du pays ont engagé des assistants sociaux, non pour améliorer la mise au point et le suivi des contrats d'insertion, mais pour traquer les fraudes et notamment les faux isolés qui occultent une cohabitation afin d'obtenir un montant supérieur. Pour rappel, le montant du RIS au taux cohabitant est de 503€ et au taux isolé de 755€ c'est-à-dire de toute manière un montant inférieur au seuil de pauvreté retenu par les économistes, à savoir 960€. Je ne suis par contre pas au courant de budgets qui auraient été dégagés pour lutter contre l'illettrisme ou pour donner une formation professionnelle de base...

Il y a dès lors lieu d'être particulièrement vigilant, surtout que pour élaborer ce contrat, les parties sont dans un rapport de force totalement inégal. Peut-on d'ailleurs parler d'un contrat lorsqu'une partie dépend totalement de l'autre pour sa survie immédiate ? Pouvez-vous négocier les conditions d'ouverture de votre abonnement à l'eau ou aux fournitures d'énergie, encore que dans ce dernier domaine, le marché a été libéralisé, histoire de faire jouer la concurrence à l'égard d'une clientèle captive. Vous ne pouvez qu'adhérer à ce que la compagnie vous impose. En d'autres termes, signez ou vous n'avez rien. Seule une puissante organisation de consommateurs serait à même de faire le contrepoids. Et dans le domaine de l'insertion des très pauvres, les choses de ce point de vue ont plutôt mal commencé puisque les principaux intéressés n'ont pas été consultés, ni directement, ni par le biais de leurs organisations où ils prennent la parole. Imaginerions-nous que l'on modifie les règles en matière de relation de travail sans consultation préalable des syndicats et des organisations patronales ?

Ensuite, le projet commun est d'autant plus difficile à mettre au point et exige un investissement d'autant plus grand que la personne vit dans l'extrême précarité. Comment faire un chemin commun avec un sans-abri qui est à la rue depuis longtemps, qui vit dans une telle logique de survie qu'il n'est plus à même d'assumer ses responsabilités, même dans les choses de la vie courante ? Le CPAS a-t-il les moyens en termes de budget pour investir dans des personnes qui semblent définitivement larguées par la société et bien incapables de la rejoindre un jour ?

Enfin, Comment sanctionner le manque de coopération ? En supprimant ce qui est déjà le minimum vital et en laissant le « fautif » mourir de faim, au mépris de ses droits fondamentaux ?

Quelques statistiques susceptibles de mieux cerner l'ampleur et l'évolution de la situation.

En 2002, 80.000 personnes bénéficiaient du R.I.S. En 2010, ils étaient 100.000. Sans grande surprise, cette augmentation est inégalement répartie : 4% en Flandre, 27% à Bruxelles et 12% en Wallonie. Partout, le bénéficiaire est jeune (30% a moins de 25 ans) et vit en milieu urbain.

Mais nous le savons, les statistiques ne disent pas tout. Elles ne disent pas la souffrance des gens, le découragement et les moments d'espoir parfois sans lendemain, les révoltes et les résignations, le parcours hérissé d'obstacles, les regards d'estime ou de condescendance voire de mépris, les paroles et les gestes qui blessent ou qui permettent de tenir...

Je voudrais témoigner à cet égard de Radouan et d'Irina. Vous l'avez compris, rien qu'à leurs prénoms, on se doute qu'ils ne sont pas belges et c'est vrai que pour les étrangers dont le statut de séjour n'est pas clair, ça complique fameusement les choses si par malheur, ils sont amenés à devoir solliciter une aide. Lui est Marocain, elle Roumaine, tous deux sont en séjour illégal et sans résidence fixe, le couple vit à la rue. Irina est enceinte depuis janvier 2010 et ce n'est qu'en juillet qu'elle ose solliciter une aide sociale. On les héberge au Samu social le 17 juillet. Le gynéco qui ausculte pour la première fois la future mère adresse le 4 août au CPAS une demande de prise en charge des frais médicaux. Le 1^{er} septembre, Radouan est prié de quitter le Samu, sa place n'est plus là, il lui appartient de se débrouiller autrement, comme il le faisait avant, mais Irina peut rester. Le 15 octobre, elle accouche d'Andrei mais le père ne peut le reconnaître car la mère ne dispose pas de 150€ pour payer au consulat de Roumanie le duplicata d'un certificat de célibat réclamé par l'officier de l'état civil. A la sortie de la maternité, on signifie à la jeune maman que sa place n'est plus au Samu et la famille entière se retrouve à la rue. Le 28 octobre le CPAS refuse le revenu d'intégration au motif que les demandeurs sont en séjour illégal. Ce n'est que quelques mois plus tard que le tribunal du travail saisi d'un appel reformera cette décision de refus. Durant cette année de galère, le droit de vivre en famille de Radouan et d'Irina a-t-il été respecté ? Que penser de leur droit à une sécurité d'existence et même de leur droit à un procès équitable au vu du délai pour obtenir une décision dans une situation d'urgence manifeste ?

3. Perspectives globales et pistes d'engagement

La communauté internationale lançait en 2000 une campagne d'éradication de la misère sous le nom « les objectifs du millénaire ». Bien sûr, en terme de statistique, les très pauvres surtout s'ils sont définis en terme économique, sont en grande majorité issus des pays pauvres, mais la pauvreté est également très présente dans les pays riches, ce qui est d'autant plus interpellant que ceux-ci ont les moyens de l'éradiquer.

Je suggère, toujours dans le cadre belge, d'évoquer cinq des propositions lancées par les objectifs du millénaire.

-renforcer les liens familiaux et communautaires. Nous n'avons pas à pavoiser à cet égard. Il y a peu, le délégué aux droits de l'enfant de la Communauté française dénonçait la misère comme facteur de placement. Et oui, j'affirme avec le délégué que les familles pauvres sont beaucoup plus exposées que les autres au spectre du placement. De même, et nous l'avons vu, le taux variable de transferts sociaux, tels le RIS ou l'allocation de chômage selon qu'on est isolé, chef de famille ou cohabitant, sanctionne les familles en obligeant ses membres à vivre officiellement séparés. Je plaide pour un droit personnel à la sécurité d'existence quelle que soit la situation familiale du bénéficiaire. Pour rappel, cet argument avait prévalu lors de la réforme fiscale des années 70 lors du décumul des revenus des époux.

-Droit à l'enregistrement. Cette proposition vise essentiellement ces centaines de millions de personnes déplacées de par le monde, souvent même à l'intérieur de leur propre pays. Ainsi, selon une campagne lancée par l'UNICEF de 1999 à 2005, il y aurait en Philippine 17% d'enfants non enregistrés. Tel est également le cas des étrangers en séjour illégal en Belgique. Il est cependant acquis que la Belgique, comme la plupart des autres pays européens, se montre de plus en plus dure à l'égard des étrangers et en particulier des illégaux qui se voient privés de tous droits, même fondamentaux.

-Droit à la protection sociale. En France –et ce qui est dit pour la France est sans doute valable pour la Belgique - il y aurait 100.000 sans-abri et 3.000.000 de mal logés. Le chômage dans les quartiers « sensibles » varie entre 30 et 50% et de façon plus générale, on assiste dans les pays développés à une augmentation de l'emploi informel. Bref, l'insécurité gagne du terrain et gangrène une partie toujours plus large des couches fragiles de nos sociétés.

-L'éducation scolaire. Loin d'être un phénomène marginal, l'illettrisme touche toujours une partie importante de la population, jusqu'à 10% dans notre pays. Il ne s'agit pas tant d'allouer des budgets supérieurs à l'enseignement, mais de le repenser en profondeur afin d'assurer à tous sans exception la maîtrise de la lecture. Il s'agit notamment de relever le défi de la participation des parents de familles exclues et en faire des acteurs de la réussite de leurs enfants.

-La solidarité internationale. Elle mise à rude épreuve, surtout en ces périodes de crise qui, ne l'oublions pas, frappent d'abord les pays pauvres et poussent paradoxalement les pays riches au réflexe du chacun pour soi, alors qu'ils s'étaient engagés à financer l'aide publique au développement à hauteur de 0,7% de leur revenu national brut. Selon l'OCDE, l'aide aux pays en développement pour 2010 est moins importante que les aides promises par les principaux donateurs de la planète il y a cinq ans à l'occasion des sommets de 2005 du G8 à Gleneagles et des Nations Unies à New York.

Si la lutte pour l'éradication de la misère revêt à l'évidence une dimension politique, elle passe également par un engagement personnel, un mode de vie en cohérence avec les objectifs affichés. Vivez simplement, disait déjà Gandhi, pour que d'autres puissent simplement vivre. Derrière cette réflexion se profilent le développement durable et les thèmes de l'écologie pour que demain la planète soit un lieu de vie permettant à tous les humains de vivre dignement. Le monde d'aujourd'hui produit suffisamment de biens pour satisfaire les besoins de base d'un chacun, mais leur répartition est profondément injuste. Il s'agit de redonner la priorité à l'indivisibilité des droits de l'homme sur la croissance économique.

Je parle de lutte et vous allez me demander quels ennemis il faut abattre. Pour bien me faire comprendre, je voudrais citer un texte de Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart-Monde, écrit en 1960 mais qui reste d'une brûlante actualité : ... La violence du mépris et de l'indifférence crée la misère, car elle conduit inexorablement à l'exclusion, elle emprisonne la pauvre dans un engrenage qui le broie et le détruit (...) La véritable libération donnera aux exclus les moyens d'être libres, sans devenir oppresseurs à leur tour. Si nous habituons les pauvres à mépriser les riches, nous changerons les maîtres en créant de nouveaux esclaves.

Georges de Kerchove